



**Inspection Report  
under the *Long-Term  
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection  
prévu par la *Loi de  
2007 sur les foyers de  
soins de longue durée***

**Ministry of Health and Long-Term Care**  
Health System Accountability and Performance Division  
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office  
347 Preston St., 4<sup>th</sup> Floor  
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa  
347, rue Preston, 4<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de  
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du  
système de santé  
Direction de l'amélioration de la performance et de la  
conformité

Telephone: 613-569-5602  
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602  
Télécopieur : 613 569-9670

<input type="checkbox"/> Copie du titulaire de permis	<input checked="" type="checkbox"/> Copie destinée au public
---	--

<b>Date(s) d'inspection</b> 22 et 23 février 2011	<b>Numéro d'inspection</b> 2011-117-9567-22Feb102944	<b>Type d'inspection</b> Suivi N° de registre : O-000173
<b>Titulaire de permis</b> Comtés unis de Prescott et Russell 59, rue Court C.P. 304 L'Orignal (Ontario) K0B 1K0 Télécopieur : 613 675-4547		
<b>Foyer de soins de longue durée</b> Résidence Prescott et Russell 1020, boulevard Cartier Hawkesbury (Ontario) K6A 1W7 Télécopieur : 613 632-4056		
<b>Inspecteur(s)</b> Lyne Duchesne (117)		
<b>Résumé de l'inspection</b>		

Cette inspection a été menée dans le cadre d'un suivi concernant l'ordre de conformité n° 001 signifié le 22 octobre 2010 (n° de registre O-000920, n° d'inspection 2010-188-9567-29Sept103811).

Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec le directeur des soins du foyer, l'infirmière clinicienne-conseil, deux infirmières auxiliaires autorisées, un préposé aux services de soutien personnel et un résident.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné le dossier de santé d'un résident, le rapport d'activités de 24 heures du 22 au 23 février 2011, la politique du foyer relative au rapport de 24 heures (n° PRO-854, révisée en novembre 2010), la liste des cours de formation continue obligatoires organisés le 13 octobre et le 2 novembre sur le thème de « la consignation de l'information », ainsi que les cours de formation continue organisés le 8 décembre 2010 sur les rapports de 24 heures, les incidents graves, les mauvais traitements, les comportements réactifs et les plaintes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés en tout ou en partie pendant cette inspection :

- incidents graves;
- comportement réactif.

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

Il a été constaté que les exigences énoncées dans l'ordre de conformité n° 001 [al. 6 (4) a), par. 6 (9) et al. 6 (11) b) de la LFSLD, L.O. 2007, chap. 8] avaient été respectées au moment de cette inspection. Voir le tableau « Non-respects corrigés » à la fin du présent rapport.

**NON-RESPECTS CORRIGÉS**

EXIGENCE	TYPE DE MESURE OU D'ORDRE	N° DE MESURE OU D'ORDRE	N° DU RAPPORT D'INSPECTION	N° D'IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, al. 6 (4) a), par. 6 (9) et al. 6 (11) b)	OC	001	2010-188-9567-29Sept103811	117

<b>Signature du titulaire de permis ou de son représentant</b>		<b>Signature du représentant de la Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé</b>	
		<b>Copie originale signée par Lyne Duchesne</b>	
<b>Titre :</b>	<b>Date :</b>	<b>Date du rapport : (si différente de la date d'inspection)</b>	
		24 février 2011	